



**DON 2018**

**PARTICULIERS**

Nom :

N° de téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Prénom :

Adresse :

Email : .....@.....

**Verse un don d'un montant de :**

20 €    
  30 €    
  50 €    
  100 €    
  500 €    
  Autre : ..... €

L'association CLE DE SOL est reconnue comme un organisme d'Intérêt Général par la Division des Affaires Juridiques du pôle fiscalité de la Direction Régionale des finances publiques d'Auvergne et du Département du Puy de Dôme.

En vertu de l'article 200 du Code Général des Impôts, les dons faits à l'Association CLE DE SOL, par un particulier, domicilié en France au sens de l'article 4B du Code Général des impôts, ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple, un don de 30 € vous revient après réduction d'impôts à seulement 13.20 €.

Merci de retourner cet imprimé complété avec votre  
 chèque à l'ordre de l'Association CLE DE SOL,  
 Mairie, Rue des Fougères, 63190 ORLEAT

Le bureau et l'ensemble des membres de l'association CLE DE SOL vous remercient par avance pour ce don.

N.B Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts qui fixent des délais précis, vos versements faits jusqu'au 31 décembre 2018 seront déductibles de vos impôts 2018 et vos versements réalisés après cette date seront déductibles de vos impôts 2019. Un reçu CERFA n°11580\*03 au titre des dons à certains organismes d'intérêt général vous sera envoyé par retour du courrier. Sous réserve de modification de la législation